

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR PERTURBATION INTENTIONNELLE
D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**



**La Transjurassienne
parcours n°1 à parcours n°12**

Compétition internationale de ski de fond

Communes traversées : Lamoura, Prémanon, Les Rousses, Bois d'Amont, Morez, Morbier, Bellefontaine, Chapelle des Bois, Chaux Neuve, Châtelblanc, Petite Chaux, Mouthe Lajoux, Bellecombe

Départements : Doubs, Jura

Régions : Bourgogne - Franche-Comté

Dénomination, forme juridique et qualité du dépositaire :

**Trans'Organisation
Comité d'organisation de La Transjurassienne et compétitions associées
Association Loi 1901 à but non lucratif**

Coordonnées du dépositaire :

- | | |
|--------------------|--|
| - adresse postale: | Espace Lamartine – BP 20126
39404 MOREZ Cedex |
| - téléphone : | 03.84.33.45.13 |
| - courriel : | gaelle@latransju.com |

Lieu et Date :

Morez le 8.11.18

Signature :



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOIRE IDENTITE	
Nom et Prénom :	ou Dénomination (pour les personnes morales) : TRANS'ORGANISATION
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° Rue Espace Lamartine .. BP. 20126	
Commune 39404 MOREZ CEDEX	
Code postal	
Nature des activités : Compétition internationale de ski de fond - La Transjurassienne	
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Lynx Lynx		
Lynx d'Europe		
B2 Felis silvestris		
Chat sauvage		
B3 Aegolius funereus		
Chouette de Tengmalm		
B4 Glaucidium passerinum		
Chevêchette d'Europe		
B5 Bonasa bonasia		
Gélinotte des bois		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sarvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Compétition internationale de ski de fond**

Suite sur papier libre

D. QUELS SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION (retourner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)			
D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *			
Capture définitive	<input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :	
Capture temporaire	<input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/>	avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :			

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : passage de skieurs lors de la compétition

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
ou la date : Samedi 9 février et Dimanche 10 février 2019

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bourgogne-Franche-Comté
Départements : Doubs et Jura
Cantons :
Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : voir dossier joint

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan de l'édition envoyé suite à l'évènement

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Morez

le 8.11.18

Signature



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : TRANS'ORGANISATION.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue Espace Lamartine .. BP. 20126.....

Commune 39404 MOREZ CEDEX.....

Code postal

Nature des activités : Compétition internationale de ski de fond - La Transjurassienne.....

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Tetrao urogallus Grand tétras		
B2 Dryocopus martius Pic noir		
B3 Pyrrhula pyrrhula Bouvreuil pivoine		
B4 Nucifraga caryocatactes Cassenoix moucheté		
B5 Bubo bubo Grand duc		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Compétition internationale de ski de fond.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(relever l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épouvette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : passage de skieurs lors de la compétition

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION*

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

ou la date : Samedi 9 février et Dimanche 10 février 2019

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bourgogne-Franche-Comté

Départements : Doubs et Jura

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir dossier joint

Suite sur papier libre


I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan de l'édition envoyé suite à l'évènement

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Morez
le 8.11.18
Votre signature 

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
1. LA TRANSJURASSIENNE	6
2. TRANS'ORGANISATION	7
3. UNE COMPETITION D'INTERET PUBLIC MAJEUR.....	8
PARTIE 1 – PRESENTATION DES DIFFERENTS PARCOURS ENVISAGES	9
1. PREAMBULE	10
1.1. Contexte réglementaire	10
1.2. Intervenants et collaboration.....	10
2. PRESENTATION DES PARCOURS	11
PARCOURS LAMOURA-MOUTHE - PARCOURS N°1	12
1. Présentation du parcours et tracé	12
2. Zonages environnementaux traversés par le parcours	13
3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues.....	13
PARCOURS LAMOURA-MOUTHE - PARCOURS N°2	15
1. Présentation du parcours et tracé	15
2. Zonages environnementaux traversés par le parcours	16
3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues.....	16
PARCOURS LAMOURA-MOUTHE - PARCOURS N°3	18
1. Présentation du parcours et tracé	18
2. Zonages environnementaux traversés par le parcours	19
3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues.....	19
PARCOURS LAMOURA-MOUTHE - PARCOURS N°4	21
1. Présentation du parcours et tracé	21
2. Zonages environnementaux traversés par le parcours	22
3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues.....	22
PARCOURS LAMOURA-CHAUX-NEUVE - PARCOURS N°5	24
1. Présentation du parcours et tracé	24
2. Zonages environnementaux traversés par le parcours	24
3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues.....	24
PARCOURS BOIS D'AMONT-MOUTHE - PARCOURS N°6.....	26
1. Présentation du parcours et tracé	26
2. Zonages environnementaux traversés par le parcours	26
3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues.....	27

PARCOURS BOIS D'AMONT-MOUTHE - PARCOURS N°7.....	29
1. <i>Présentation du parcours et tracé</i>	29
2. <i>Zonages environnementaux traversés par le parcours</i>	29
3. <i>Enjeux sur le parcours et mesures prévues</i>	29
PARCOURS BOIS D'AMONT-MOUTHE - PARCOURS N°8.....	32
1. <i>Présentation du parcours et tracé</i>	32
2. <i>Zonages environnementaux traversés par le parcours</i>	32
3. <i>Enjeux sur le parcours et mesures prévues</i>	32
PARCOURS BOIS D'AMONT - CHAUX NEUVE - PARCOURS N°9.....	35
1. <i>Présentation du parcours et tracé</i>	35
2. <i>Zonages environnementaux traversés par le parcours</i>	35
3. <i>Enjeux sur le parcours et mesures prévues</i>	35
PARCOURS - BOIS D'AMONT - PREMANON - PARCOURS N°10.....	38
1. <i>Présentation du parcours et tracé</i>	38
2. <i>Zonages environnementaux traversés par le parcours</i>	38
3. <i>Enjeux sur le parcours et mesures prévues</i>	38
PARCOURS LAMOURA - PREMANON - PARCOURS N°11	41
1. <i>Présentation du parcours et tracé</i>	41
2. <i>Zonages environnementaux traversés par le parcours</i>	41
3. <i>Enjeux sur le parcours et mesures prévues</i>	41
PARCOURS BELLECOMBE-PREMANON - PARCOURS N°12	44
1. <i>Présentation du parcours et tracé</i>	44
2. <i>Zonages environnementaux traversés par le parcours</i>	44
3. <i>Enjeux sur le parcours et mesures prévues</i>	44
3. CHOIX DU PARCOURS	47

PARTIE 2 – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL ET DE SON ENVIRONNEMENT

1. PRESENTATION DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX TRAVERSES PAR LES DIFFERENTS PARCOURS	50
1. LES DIFFERENTS APPB	50
1.1. <i>APPB à Grand Tétras</i>	50
1.2. <i>APPB de l'écrevisse à pieds blancs</i>	50
2. LES DIFFERENTS SITES NATURA 2000	50
2.1. <i>La Combe du Lac</i>	50
2.2. <i>Vallée de l'Orbe</i>	50
2.3. <i>Massif du Risoux</i>	51
2.4. <i>Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine</i>	51
2.5. <i>Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol</i>	51
2.6. <i>Tourbières et ruisseaux de Mouthe et la source du Doubs</i>	51
2.7. <i>Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen</i>	51
2.8. <i>La forêt du Massacre</i>	52

2. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX TRAVERSES PAR CHACUN DES PARCOURS	52
PARCOURS LAMOURA-MOUTHE - PARCOURS N°1	52
PARCOURS LAMOURA-MOUTHE - PARCOURS N°2	53
PARCOURS LAMOURA-MOUTHE - PARCOURS N°3	53
PARCOURS LAMOURA-MOUTHE - PARCOURS N°4	54
PARCOURS LAMOURA-CHAUX-NEUVE - PARCOURS N°5	54
PARCOURS BOIS D'AMONT-MOUTHE - PARCOURS N°6.....	54
PARCOURS BOIS D'AMONT-MOUTHE - PARCOURS N°7.....	55
PARCOURS BOIS D'AMONT-MOUTHE - PARCOURS N°8.....	55
PARCOURS BOIS D'AMONT-CHAUX-NEUVE - PARCOURS N°9	55
PARCOURS BOIS D'AMONT-PREMANON - PARCOURS N°10.....	55
PARCOURS LAMOURA-PREMANON - PARCOURS N°11	56
PARCOURS BELLECOMBE-PREMANON - PARCOURS N°12	57

3. ESPECES PROTEGEES CONNUES SUR L'EMPRISE DE LA MANIFESTATION SELON LE PARCOURS ENVISAGE	58
1. LA FLORE	58
2. LA FAUNE	58
3. LISTE DES ESPECES PROTEGEES SUR CHACUN DES PARCOURS	59

PARTIE 3 – DERANGEMENTS LIES A LA COURSE 60

1. DERANGEMENTS LIES AUX SKIEURS	61
2. DERANGEMENTS LIES AU PUBLIC	62
3. DERANGEMENTS LIES A L'ORGANISATION DE LA COURSE.....	62
3.1 Les engins de traçage.....	62
3.2 Les motoneiges.....	62
3.3 Les sites de ravitaillement, postes de secours et stands de fartage	63

PARTIE 4 – INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES.....	64
1. INCIDENCE POTENTIELLEMENT SIGNIFICATIVE.....	65
2. SANS INCIDENCE SIGNIFICATIVE	68
PARTIE 5 - MESURES D’EVITEMENT, DE REDUCTION, D’ACCOMPAGNEMENT ET DE COMPENSATION.....	70
1. MESURES D’EVITEMENT	71
2. MESURES DE REDUCTION	76
3. MESURES D’ACCOMPAGNEMENT	79
4. MESURES DE COMPENSATION.....	82
5. RECAPITULATIF DES MESURES DEPUIS 2013	83

ANNEXES

- Annexe 1** - TracesTPI, Septembre 2009, *Impact économique de l'évènementiel Transjurassienne*
- Annexe 2** - Courriers des différents élus
- Annexe 3** - Conséquences d'une annulation de La Transjurassienne
- Annexe 4** - Choix du parcours - Processus de décision
- Annexe 5** - Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes à Grand Tétras
- Annexe 6** - Arrêté - La Combe du Lac
- Annexe 7** - Arrêté - La Vallée de l'Orbe
- Annexe 8** - Arrêté - Massif du Risoux
- Annexe 9** - Arrêté - Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine
- Annexe 10** - Arrêté - Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol
- Annexe 12** - Arrêté - Vallées et Côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen
- Annexe 13** - Arrêté - Forêt du Massacre
- Annexe 14** - La flore - liste des espèces protégées ne faisant pas l'objet du formulaire cerfa
- Annexe 15** - La faune - liste des espèces protégées ne faisant pas l'objet du formulaire cerfa
- Annexe 16** - Montadert Marc, 17/07/2012, *Course de La Transjurassienne 2012, Expertise concernant l'impact sur le Grand Tétras des parcours de replis envisagés*
- Annexe 17** - Courrier de la Communauté de Communes de la Station des Rousses relatif à la fermeture des pistes dans le secteur du Massacre
- Annexe 18** - Plaquette Tétr' Attention et listing de distribution
- Annexe 19** - courriers CNSNMM et PNR relatifs au cycle de formation
- Annexe 20** - Communiqué de presse « Journées de quiétude pour le Massacre »
- Annexe 21** - Récapitulatif des mesures mises en place depuis 2013
- Annexe 22** - Bilan de l'édition 2018
- Annexe 23** - Plan de la fermeture des pistes du Massacre de la Station des Rousses

INTRODUCTION

1. LA TRANSJURASSIENNE

La Transjurassienne, créée en 1979, est une compétition de ski de fond, référente aux niveaux national et international, qui traverse, en linéaire, deux départements, le Jura et le Doubs et qui passe également par la Suisse voisine. Sa raison d'être depuis sa création est cette liaison Jura-Doubs, c'est le parcours Lamoura-Mouthe qui a fait sa renommée et reste aujourd'hui encore celui pour lequel les skieurs s'inscrivent à La Transjurassienne.

Elle est la seule course en France à faire partie du circuit mondial des courses longues distances Worldloppet, depuis 1982, aux côtés d'épreuves mythiques telle que la Vasaloppet. Plus de 20 nations sont représentées chaque année sur La Transjurassienne (27 en 2018).

Elle attire environ 4500 skieurs de fond, professionnels et amateurs, français et étrangers qui se mesurent au cours de plusieurs épreuves.

Le programme s'étale sur un week-end (2^{ème} de février) et prévoit 2 courses le samedi en style classique et 3 courses le dimanche en style libre.

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (56km CT¹) Les Rousses - Mouthe : 600 skieurs

La Trans 25CT (25km CT) Chapelle des Bois - Mouthe : 250 skieurs

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne (68km FT²) Lamoura - Mouthe : 2500 skieurs

La Transju'Marathon (48km FT) Les Rousses - Mouthe : 650 skieurs

La Trans 25FT (25km FT) Chapelle des Bois - Mouthe : 500 skieurs



¹ CT : Classic Technique - Style classique
² FT : Free Technique - Style libre (skating)

2. TRANS'ORGANISATION

L'association Trans'Organisation, fondée à l'origine par les 10 ski-clubs du parcours en 1997, compte aujourd'hui 4 salariés à temps plein et s'appuie sur l'implication de son Conseil d'Administration et de plus de 1000 bénévoles. L'épreuve de La Transjurassienne et son association organisatrice sont fortement soutenues par la population locale.

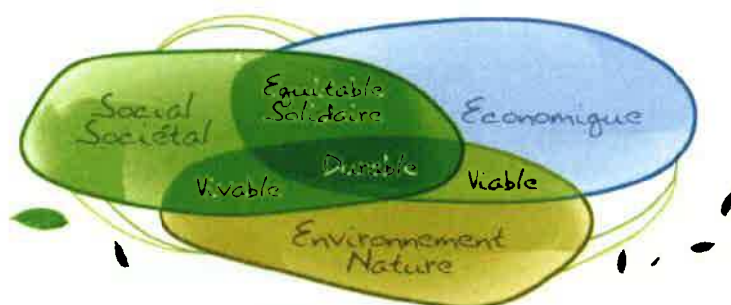
Trans'Organisation est également engagée depuis 2009 dans une démarche active de développement durable, qui concilie les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, dont l'objectif à long terme est de devenir une véritable association éco-citoyenne, préservant un environnement, qui reste l'atout majeur pour la promotion des épreuves.

Ainsi, en quelques mots, Trans'Organisation accorde une vigilance à :

Volet environnemental

Si les efforts se sont d'abord portés sur la réduction des déchets ou la limitation des transports, l'association a depuis pris conscience de l'enjeu lié à la biodiversité. Elle travaille ainsi, depuis 2011, en collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ) ainsi que le Groupe Tétrás Jura (GTJ) mais également avec les services de l'Etat pour mettre en avant la richesse faunistique et floristique des forêts d'altitude et la nécessité de les protéger tout en conciliant la pratique sportive.

La Transjurassienne peut et doit devenir l'ambassadrice d'usages conciliés et des bonnes pratiques en revendiquant sa participation à la préservation d'un patrimoine naturel qui fait l'attractivité du territoire.



Volet économique

La Transjurassienne en février et La Transju'trail en juin induisent des retombées économiques directes et indirectes sur le territoire sur l'ensemble de l'année.

Volet social

- Insertion dans la vie sociale : intégration de bénévoles issus du 3^{ème} âge ou d'associations d'insertion comme les Papillons Blancs dans l'organisation de ses événements.
- Prises en compte du handicap : accueil des coureurs en situation de handicap sur les épreuves en adaptant l'organisation pour leur permettre de participer dans les meilleures conditions.
- Parrainage d'associations : depuis 2010, La Transjurassienne est aux côtés de deux associations :
 - La Sapaudia, qui œuvre pour le don de moelle osseuse et l'intégration et l'accompagnement du handicap. Des parrains de renom de l'association, sportifs de haut niveau participent à La Transjurassienne et encadrent des coureurs malades tout au long du parcours.
 - Skier pour elles, rassemblement féminin solidaire pour sensibiliser le public aux bienfaits de l'activité physique dans la prévention et la récurrence de certains cancers.

3. UNE COMPETITION D'INTERET PUBLIC MAJEUR

La Transjurassienne, partie intégrante de l'image de la Région Bourgogne-Franche-Comté a pour but de faire connaître le Massif Jurassien à forte culture nordique. Son statut international lui confère une légitimité pour faire découvrir la région aux nombreux coureurs français et étrangers.

La Transjurassienne en février et La Transju'trail en juin induisent des retombées économiques directes et indirectes sur l'ensemble de l'année. Une étude d'impact mandatée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, réalisée sur l'édition 2009 de La Transjurassienne met en évidence un impact de 650.000€ de dépenses générées sur le temps de l'évènement (effets indirects non compris). Ce chiffre est aujourd'hui sans nul doute à revoir à la hausse au regard de la fréquentation et du fonctionnement de la course. Le détail de cette analyse se trouve en annexe 1.

La « Transju' » est devenue au fil du temps un véritable rendez-vous de fondeurs qui suscite un engouement populaire très important au niveau du Haut-Jura, du Haut-Doubs et de la Région Bourgogne-Franche-Comté toute entière.

Transjurassienne et en sont fiers.

Elle bénéficie du soutien des collectivités locales, de très nombreux élus locaux et de toute une population, du Doubs, du Jura et de la Suisse voisine. Différents courriers d'élus le montrent en annexe 2.

Elle représente une image de marque pour le territoire et induit des retombées économiques et touristiques importantes pour la région toute entière. L'annexe 3 met en avant les répercussions d'une annulation de la course.

Un des éléments qui peut témoigner de cet engouement pour la « Transju' » est la mobilisation des coureurs sur les réseaux sociaux et sites communautaires lorsque celle-ci est annulée. La Transjurassienne est pour beaucoup, skieurs français comme étrangers et skieurs du circuit Worldloppet, un objectif important de la saison.

PARTIE 1
PRESENTATION
DES DIFFERENTS
PARCOURS
ENVISAGES

1. PREAMBULE

1.1. Contexte réglementaire

Le projet concerne l'utilisation des pistes commerciales damées et sécurisées du Massif du Jura pour l'organisation de La Transjurassienne, sur différents parcours, pour une période quinquennale.

Il est soumis à étude d'incidences au regard de son déroulement en zone Natura 2000 et à dérogation au titre des espèces protégées du fait de la sensibilité de certaines espèces concernées par l'emprise de la manifestation.

Les inventaires faunistiques et floristiques réalisés sur la base de documentations existantes ont révélé la fréquentation du site par un certain nombre d'espèces protégées en France dont la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos est interdite sauf autorisation dérogatoire spéciale.

Le champ des dérogations à l'application de la réglementation sur les espèces protégées est encadré par l'article L411 - 2 du code de l'environnement, en conformité avec l'arrêté du 19 février 2007 modifié par l'arrêté du 28 mai 2009 et consolidé le 16 août 2017- qui fixe les conditions de demande et d'instruction des dérogations.

Les arrêtés de dérogation ne peuvent être délivrés que dans les cas listés ci - après et à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

1.2. Intervenants et collaboration

Ce dossier est le fruit d'un travail mené depuis 2013. Ces différents parcours ont été étudiés conjointement avec le PNR du Haut-Jura, l'Espace Nordique Jurassien, le Groupe Tétras Jura, l'ONCFS et soumis au comité de pilotage qui intègre les services de l'état, DREAL Bourgogne-Franche-Comté et DDT.

Ce présent dossier intègre tous les parcours susceptibles d'être envisagés pour l'organisation des courses Transjurassienne, pour une demande d'autorisation quinquennale.

Son élaboration a été effectuée en collaboration avec le PNR du Haut-Jura et a été étroitement suivie par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, en particulier à travers une réunion de travail technique.

2. PRESENTATION DES PARCOURS

Le parcours privilégié pour La Transjurassienne est le parcours n°1, linéaire, reliant Lamoura à Mouthe et les départements du Jura et du Doubs et parcours historique de La Transjurassienne. **A partir de l'édition 2019, l'arrivée privilégiée sera sur le site de Chaux-Neuve**, Mouthe devenant un site d'arrivée de repli, lorsque les conditions d'enneigement sont idéales entre les deux villages. Il reste **le seul parcours souhaité** pour la tenue de la course.

Toutefois, plusieurs autres parcours ont été envisagés (dont certains ont été autorisés pour 5 éditions, jusqu'à l'édition 2017) pour palier des conditions météorologiques particulières, le cas échéant :

- Parcours Lamoura – Chaux-Neuve (Mouthe) n°2
- Parcours Lamoura - Chaux-Neuve (Mouthe) n°3
- Parcours Lamoura - Chaux-Neuve (Mouthe) n°4
- Parcours Lamoura - Chaux-Neuve n°5
- Parcours Bois-d'Amont - Chaux-Neuve (Mouthe) n°6
- Parcours Bois-d'Amont - Chaux-Neuve (Mouthe) n°7
- Parcours Bois d'Amont - Chaux-Neuve (Mouthe) n°8
- Parcours Bois d'Amont - Chaux-Neuve n°9
- Parcours Bois d'Amont - Prémanon n°10
- Parcours Lamoura - Prémanon n°11
- Parcours Bellecombe - Prémanon n°12

Pour chacun des parcours proposés, des lieux de départ ou d'arrivée différents sont envisagés, toujours dans des zones urbanisées, situés en dehors des zones de sensibilité environnementale, afin de pouvoir adapter ces lieux en fonction des conditions météorologiques.

Le choix pour l'un ou l'autre des parcours fait l'objet d'une procédure de décision précise, qui sera décrite ultérieurement dans le dossier.

En fonction des conditions, nous souhaiterions, sous réserve que les différents tracés soient autorisés, pouvoir utiliser les parcours dans un sens ou dans l'autre mais également pouvoir combiner deux tracés entre eux. L'expérience montre qu'il peut, localement, être plus intéressant à l'une ou l'autre de ces solutions.

Il est bien entendu qu'aucun kilomètre qui n'aurait pas reçu d'autorisation par le biais de cette procédure ne sera parcouru par la course.

Dans la suite du dossier :

- tous les kilométrages indiqués correspondent aux kilomètres restants à parcourir pour atteindre l'arrivée et non aux kilomètres déjà parcourus.

Dans la partie suivante de présentation des différents parcours :

- les mesures mentionnées en gras sont celles qui sont spécifiques au parcours en cours. Elles sont toutes reprises et détaillées à partir de la page 70
- les zonages environnementaux seront détaillés à partir de la page 49

PARCOURS LAMOURA - MOUTHE

PARCOURS N°1

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours relie Lamoura à Chaux-Neuve ou Mouthe en passant par Chaux-Neuve et Petite-Chaux pour rejoindre l'arrivée. Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (centre du village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Il utilise le réseau hivernal des pistes damées chaque année. Deux tronçons font l'objet d'un damage spécifique, en dehors des zones de sensibilité environnementale :

- 7 km au niveau de la Combe des Cives (entre Chapelle-des-Bois et Chaux-Neuve) font l'objet d'un damage spécifique pour l'Envolée Nordique (fin Janvier), le long de la D46. Afin d'éviter une traversée de route, La Transjurassienne s'appuie sur ce même parcours 15 jours plus tard, sachant que ce damage n'est plus entretenu sitôt les épreuves terminées.

- 6 km entre Chaux-Neuve et Mouthe sur la fin de parcours, qui permettent de rejoindre l'arrivée depuis Petite-Chaux, **dans le cas d'une arrivée à Mouthe.**

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) – Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Transju'Marathon (48km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

A l'exception des premiers mètres :

- le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Marathon du dimanche reprend le parcours au km 45
- le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21

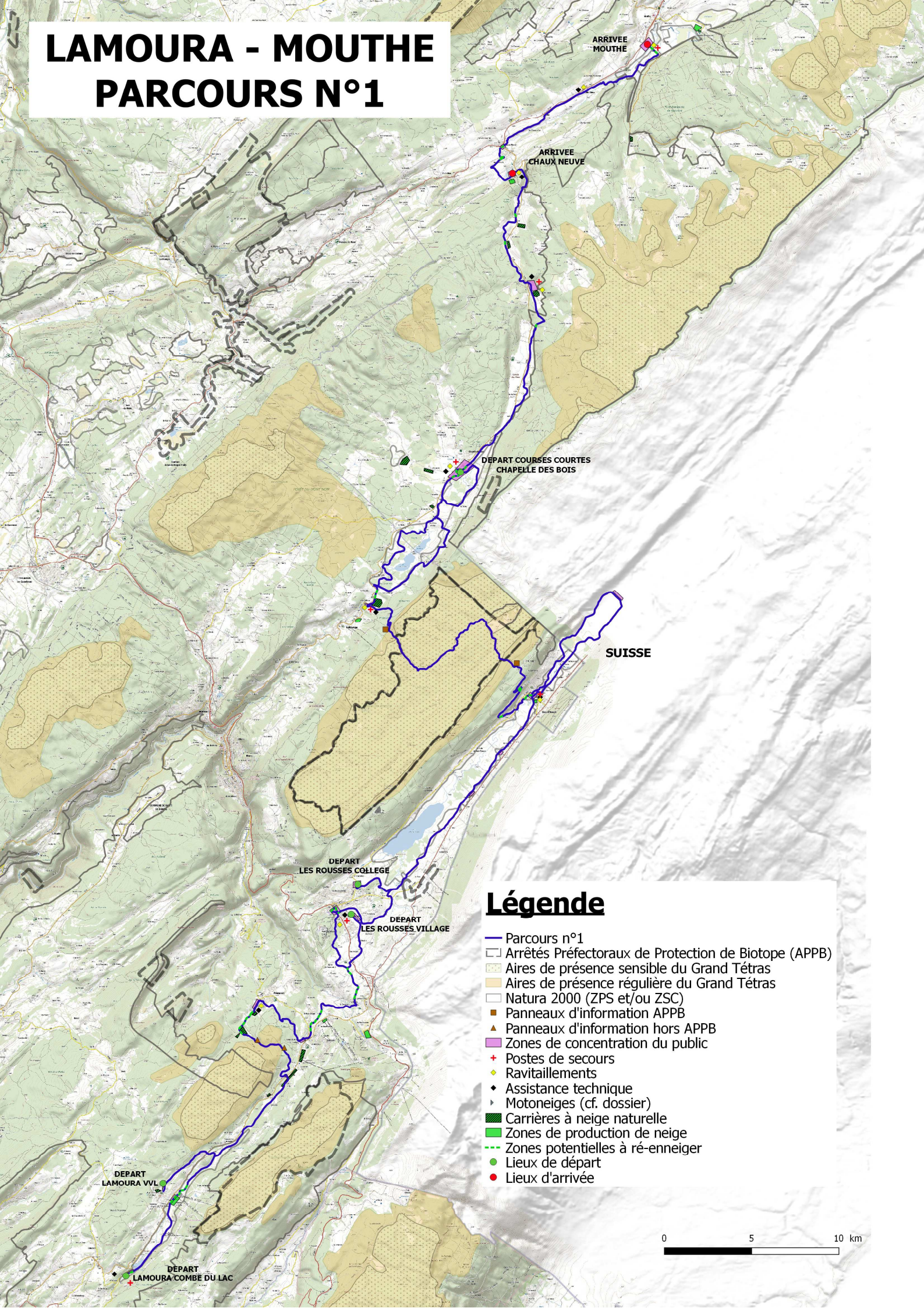
Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

Les courses du samedi en classique empruntent la boucle de Pré-Rodet en Suisse voisine.

Le passage par la Suisse le dimanche pour les courses en skating sera utilisé, dans la mesure où les conditions le permettent, en cas d'arrivée à Chaux-Neuve afin de proposer aux coureurs un parcours aussi long que le parcours nominal.

Si la partie sur Suisse n'est pas envisageable, le parcours sera raccourci de 8km sur toutes les distances. De même lorsque l'arrivée s'effectue à Chaux-Neuve, le parcours est raccourci de 8km sur toutes les distances.

LAMOURA - MOUTHE PARCOURS N°1



Légende

- Parcours n°1
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▩ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- Zones de concentration du public
- + Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- Motoneiges (cf. dossier)
- ▨ Carrières à neige naturelle
- ▨ Zones de production de neige
- Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieux d'arrivée

0 5 10 km

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétrás
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Aire de présence régulière du Grand Tétrás dans le Bois de Ban Arobiers

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

L'enjeu le plus important se situe au niveau du Massif du Risoux, du fait de la présence d'espèces protégées, emblématiques du territoire et des forêts d'altitude, en particulier le Grand Tétrás. Le tracé traverse l'aire de présence régulière du Grand Tétrás sur 5,7km et l'aire sensible sur 5km.

Le secteur de Ban Arobiers est traversé dans une aire de présence régulière du Grand Tétrás, à son extrémité, sur 1km, en restant très éloigné de l'aire sensible, sur pistes damées.

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
- réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensibles : **traversée la plus directe du massif du Risoux, sur l'itinéraire le plus court.**
- privatisation des pistes sur les deux jours de course.
- utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.
- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
- aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
- travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
- ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, **pour une distance totale de 7,3km environ dont 1,9km situés en zones Natura 2000.**
- aucun aéronef sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétrás.
- limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs.

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. **En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.**
- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs et sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut-Doubs.
- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison.
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et recours à nos partenaires locaux.

- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant.
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude.
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage en zone sensible du Risoux et en zone régulière de Ban Arobiers.
 - publication d'un communiqué de presse concernant l'enjeu de la préservation de la faune et la flore des forêts d'altitude à destination du grand public.
 - mise en ligne d'un plan de circulation, pour les coureurs et le public afin de leur indiquer les endroits où se rendre en dehors des zones sensibles.
 - animations et sonorisation en dehors des zones sensibles.
 - notre site dédie une page à l'environnement dont le contenu va être retravaillé afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.
 - des posts environnement sont prévus sur notre page facebook.
 - distribution des plaquettes Tétr'Attention.
- partenariat avec le Groupe Tétrás Jura (sensibilisation de nos bénévoles et salariés, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (travail en partenariat sur les dossiers et les parcours, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.

Mesures de compensation

- comptage Tétráonidés avec le Groupe Tétrás Jura
- projet de territoire

PARCOURS LAMOURA - MOUTHE

PARCOURS N°2

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°1, utilisé soit par insuffisance du manteau neigeux entre Chaux-Neuve et Mouthe soit dans le cas d'inondation du tracé n°1 dans ce même secteur. De même que pour le parcours n°1, l'arrivée privilégiée sera sur le site de Chaux-Neuve, **Mouthe devenant un site d'arrivée de repli, lorsque les conditions d'enneigement sont idéales entre les deux villages.**

Le tracé de ce parcours est strictement identique, du km 68 au km 15 à celui du parcours n°1. Il permet de rester au plus près du tracé original. Seuls les derniers kilomètres diffèrent, en passant par les lieux-dits « Les Loges Dessus » et le « Chalet Jobey » dans le massif du Risol avant de rejoindre Chaux-Neuve ou Mouthe. Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Transju'Marathon (48km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

A l'exception des premiers mètres :

- le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Marathon du dimanche reprend le parcours au km 45
- le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21

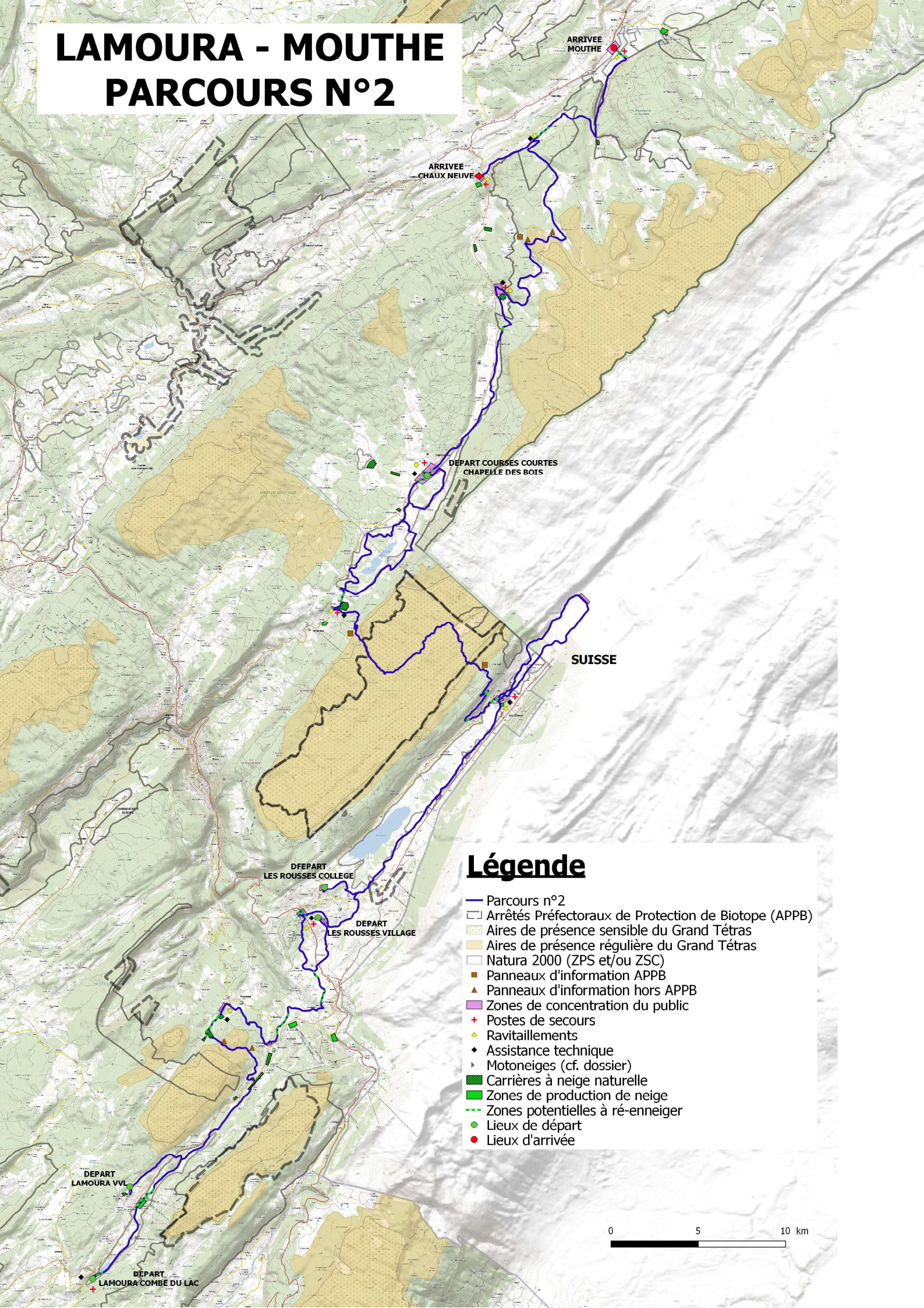
Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

Les courses du samedi en classique empruntent la boucle du Pré-Rodet en Suisse voisine.

Le passage par la Suisse le dimanche pour les courses en skating sera utilisé, dans la mesure où les conditions le permettent, en cas d'arrivée à Chaux-Neuve afin de proposer aux coureurs un parcours aussi long que le parcours nominal.

Si la partie sur Suisse n'est pas envisageable, le parcours sera raccourci de 8km sur toutes les distances. De même lorsque l'arrivée s'effectue à Chaux-Neuve, le parcours est raccourci de 8km sur toutes les distances.

LAMOURA - MOUTHE PARCOURS N°2



Légende

- Parcours n°2
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▩ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- Zones de concentration du public
- + Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- Motoneiges (cf. dossier)
- ▨ Carrières à neige naturelle
- ▨ Zones de production de neige
- ▨ Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieux d'arrivée

0 5 10 km

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétrás
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Aire de présence régulière du Grand Tétrás dans le Bois de Ban Arobiers

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

Tout comme pour le parcours n°1, l'enjeu le plus important se situe au niveau du Massif du Risoux. Le tracé traverse les deux aires de présence régulière et sensible du Grand Tétrás sur les mêmes distances, à savoir respectivement sur 5,7km et 5km.

Le secteur de Bans Arobier est traversé dans une aire de présence régulière du Grand Tétrás, à son extrémité, sur 1km, en restant très éloigné de l'aire sensible, sur pistes damées.

Au niveau du Massif du Risol, le tracé traverse une courte zone de présence régulière du Grand Tétrás sur 850m entre les lieux-dits « Les Loges Dessus » et « Le Chalet Jobey » sans pénétrer dans l'aire sensible d'hivernage (il s'en tient à plus de 150 mètres).

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
- réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensibles : traversée la plus directe du massif du Risoux, sur l'itinéraire le plus court et **passage sur une distance limitée dans le massif du Risol sur 850m.**
- privatisation des pistes sur les deux jours de course.
- utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.
- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
- aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
- travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
- ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, pour une distance totale de 7,3km environ dont 1,9km situés en zones Natura 2000.
- aucun aéronef sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétrás.
- limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs. **Le passage dans la zone du Risol sera contourné autant que possible, dans la mesure où il n'y a aucune intervention.**

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- **passage sur une distance limitée dans le massif du Risol sur 850m.**
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du

Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.

- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs et sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut-Doubs.
- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison.
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et recours à nos partenaires locaux.
- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant.
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude.
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage en zone sensible du Risoux et en zone régulière de Ban Arobiers.
 - **panneaux supplémentaires installés pour signaler le massif du Risol, le long de la piste pour les coureurs et sur le pourtour de la zone pour le public mentionnant l'interdiction de pénétrer dans la zone.**
 - publication d'un communiqué de presse concernant l'enjeu de la préservation de la faune et la flore des forêts d'altitude à destination du grand public.
 - mise en ligne d'un plan de circulation, pour les coureurs et le public afin de leur indiquer les endroits où se rendre en dehors des zones sensibles.
 - animations et sonorisation en dehors des zones sensibles.
 - notre site dédie une page à l'environnement dont le contenu va être retravaillé afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.
 - des posts environnement sont prévus sur notre page facebook.
 - distribution des plaquettes Tétr'Attention.
- partenariat avec le Groupe Tétrás Jura (sensibilisation de nos bénévoles et salariés, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (travail en partenariat sur les dossiers et les parcours, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.

Mesures de compensation

- comptage Tétráonidés avec le Groupe Tétrás Jura
- projet de territoire

PARCOURS LAMOURA - MOUTHE

PARCOURS N°3

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°2, utilisé par insuffisance du manteau neigeux entre Bellefontaine et Chapelle-des-Bois.

Le tracé de ce parcours est strictement identique à celui du parcours n°2, excepté entre le km32 et le km22. Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées, sur le secteur de Morbier-Le Glacier, situées dans le massif du Mont-Noir. Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Transju'Marathon (48km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

A l'exception des premiers mètres :

- le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Marathon du dimanche reprend le parcours au km 45
- le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21

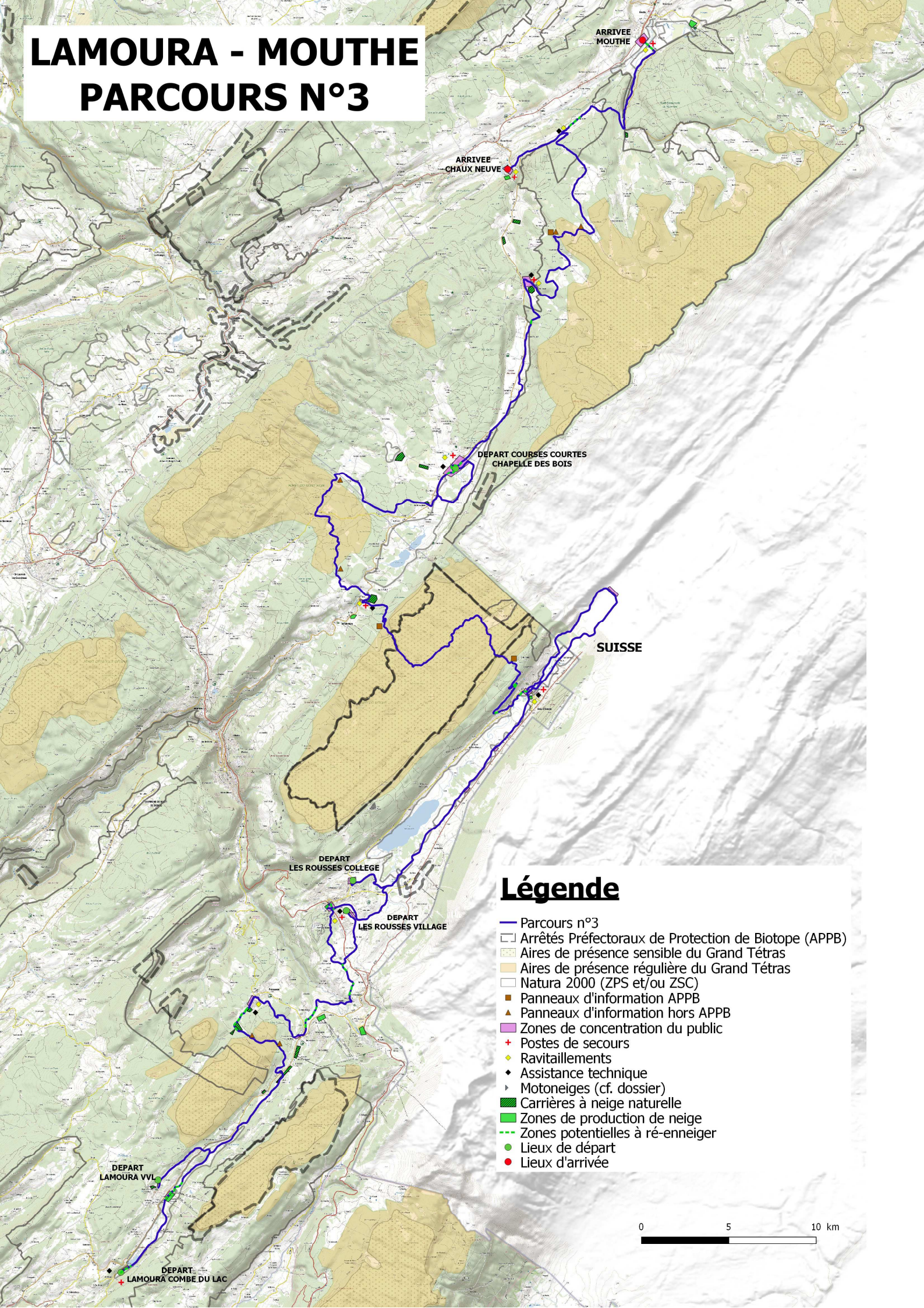
Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

Les courses du samedi en classique empruntent la boucle du Pré-Rodet en Suisse voisine.

Le passage par la Suisse le dimanche pour les courses en skating sera utilisé, dans la mesure où les conditions le permettent, en cas d'arrivée à Chaux-Neuve afin de proposer aux coureurs un parcours aussi long que le parcours nominal.

Si la partie sur Suisse n'est pas envisageable, le parcours sera raccourci de 8km sur toutes les distances. De même lorsque l'arrivée s'effectue à Chaux-Neuve, le parcours est raccourci de 8km sur toutes les distances.

LAMOURA - MOUTHE PARCOURS N°3



Légende

- Parcours n°3
- Arrêts Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▩ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- Zones de concentration du public
- + Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- Motoneiges (cf. dossier)
- Carrières à neige naturelle
- Zones de production de neige
- Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieux d'arrivée

0 5 10 km

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétrás
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Aire de présence régulière du Grand Tétrás sur le Massif du Mont Noir
- Aire de présence régulière du Grand Tétrás dans le Bois de Ban Arobiers

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

Les enjeux sont identiques au parcours n°2, sur les massifs du Risoux, du Risol et de Ban Arobiers. Les distances empruntées sur ces secteurs sont identiques au parcours précédent.

Au niveau du Massif du Mont-Noir, le tracé traverse une zone de présence régulière du Grand Tétrás sur 4 km entre « le Bois de Chaux Mourant » et « les Pré Hauts » sans pénétrer dans l'aire sensible, qui est très éloignée du tracé.

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
- réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensibles : **en particulier sur les secteurs du Risol et du Mont Noir** et traversée la plus directe du massif du Risoux, sur l'itinéraire le plus court.
- privatisation des pistes sur les deux jours de course.
- utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.
- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
- aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
- travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
- ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, pour une distance totale de 7,3km environ dont 1,9km situés en zones Natura 2000.
- aucun aéronef sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétrás.
- limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs. **Le passage dans les zones du Risol et du Mont Noir sera contourné autant que possible, dans la mesure où il n'y a aucune intervention.**

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- **passage sur une distance limitée dans les massifs du Risol et du Mont Noir.**
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.
- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs et sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut-Doubs.

- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison.
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et recours à nos partenaires locaux.
- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant.
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude.
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage en zone sensible du Risoux et en zone régulière de Ban Arobiers.
 - **panneaux supplémentaires installés pour signaler le massif du Risol et du Mont Noir, le long de la piste pour les coureurs et sur le pourtour de la zone pour le public mentionnant l'interdiction de pénétrer dans la zone.**
 - publication d'un communiqué de presse concernant l'enjeu de la préservation de la faune et la flore des forêts d'altitude à destination du grand public.
 - mise en ligne d'un plan de circulation, pour les coureurs et le public afin de leur indiquer les endroits où se rendre en dehors des zones sensibles.
 - animations et sonorisation en dehors des zones sensibles.
 - notre site dédie une page à l'environnement dont le contenu va être retravaillé afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.
 - des posts environnement sont prévus sur notre page facebook.
 - distribution des plaquettes Tétr'Attention.
- partenariat avec le Groupe Tétrás Jura (sensibilisation de nos bénévoles et salariés, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (travail en partenariat sur les dossiers et les parcours, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.

Mesures de compensation

- comptage Tétráonidés avec le Groupe Tétrás Jura
- projet de territoire

PARCOURS LAMOURA - MOUTHE

PARCOURS N°4

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°2, utilisé par insuffisance du manteau neigeux entre Chapelle-des-Bois et l'arrivée. Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées, sur le secteur de Chapelle-des-Bois, lorsque l'enneigement est limité.

La piste emprunte la piste « Chalet Pin » entre le km 19,5 et le km 14,5 et reprend le parcours n°2 au km 14,5 avec une arrivée à Chaux-Neuve par le Risol et Champvents ou à Mouthe par le Risol. Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Transju'Marathon (48km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

A l'exception des premiers mètres :

- le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Marathon du dimanche reprend le parcours au km 45
- le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21

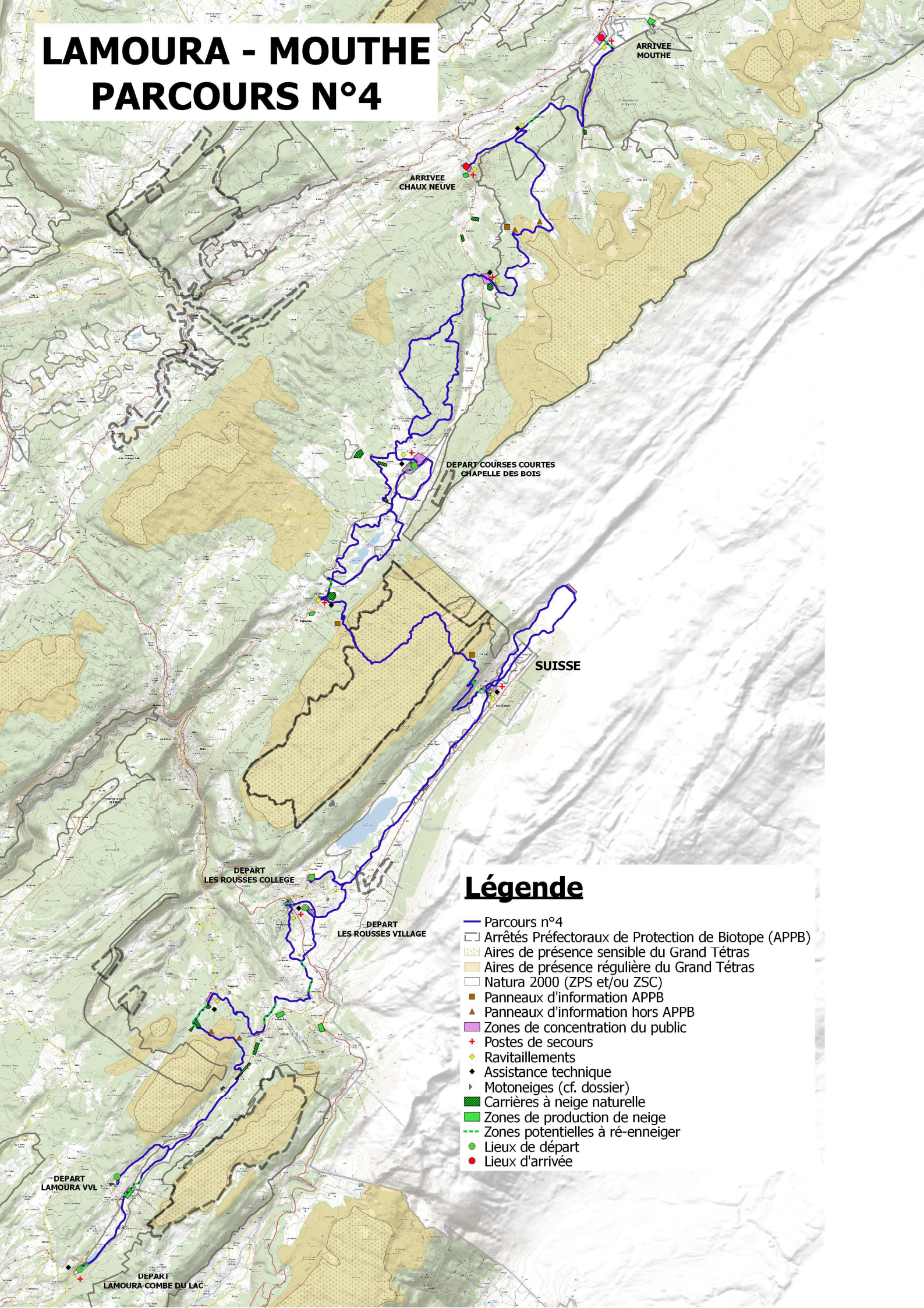
Les lieux de départ peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

Les courses du samedi en classique empruntent la boucle du Pré-Rodet en Suisse voisine.

Le passage par la Suisse le dimanche pour les courses en skating sera utilisé, dans la mesure où les conditions le permettent, en cas d'arrivée à Chaux-Neuve afin de proposer aux coureurs un parcours aussi long que le parcours nominal.

Si la partie sur Suisse n'est pas envisageable, le parcours sera raccourci de 8km sur toutes les distances. De même lorsque l'arrivée s'effectue à Chaux-Neuve, le parcours est raccourci de 8km sur toutes les distances.

LAMOURA - MOUTHE PARCOURS N°4



Légende

- Parcours n°4
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▩ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- Zones de concentration du public
- ✚ Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- Motoneiges (cf. dossier)
- ▨ Carrières à neige naturelle
- ▨ Zones de production de neige
- Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieux d'arrivée

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétras
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Aire de présence régulière du Grand Tétras dans le Bois de Ban Arobiers

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

Les enjeux sont identiques à ceux du parcours n°2, sur les massifs du Risoux, du Risol et de Ban Arobiers.

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
- réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensibles (cf. mesures du parcours n°2)
- privatisation des pistes sur les deux jours de course.
- utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.
- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
- aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
- travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
- ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, pour une distance totale de 7,3km environ dont 1,9km situés en zones Natura 2000.
- aucun aéronef sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétras.
- limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs. Le passage dans la zone du Risol sera contourné autant que possible, dans la mesure où il n'y a aucune intervention.

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- passage sur une distance limitée dans le massif du Risol sur 850m.
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.
- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs, sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préal Haut-Doubs.
- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison.
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et recours à nos partenaires locaux.
- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant.
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude.
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage en zone sensible du Risoux et en zone régulière de Ban Arobiers.
 - panneaux supplémentaires installés pour signaler le massif du Risol, le long de la piste pour les coureurs et sur le pourtour de la zone.
 - publication d'un communiqué de presse concernant l'enjeu de la préservation de la faune et la flore des forêts d'altitude à destination du grand public.
 - mise en ligne d'un plan de circulation, pour les coureurs et le public afin de leur indiquer les endroits où se rendre en dehors des zones sensibles.
 - animations et sonorisation en dehors des zones sensibles.
 - notre site dédie une page à l'environnement dont le contenu va être retravaillé afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.
 - des posts environnement sont prévus sur notre page facebook.
 - distribution des plaquettes Tétr'Attention.
- partenariat avec le Groupe Tétrás Jura (sensibilisation de nos bénévoles et salariés, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (travail en partenariat sur les dossiers et les parcours, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.

Mesures de compensation

- comptage Tétráonidés avec le Groupe Tétrás Jura
- projet de territoire

PARCOURS LAMOURA - CHAUX-NEUVE

PARCOURS N°5

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°2, utilisé par insuffisance du manteau neigeux entre Chapelle-des-Bois et l'arrivée. Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées, sur le secteur de Chapelle-des-Bois, lorsque l'enneigement est limité.

Le tracé emprunte :

- la piste « Chalet Pin » pour rejoindre le Pré d'Haut (arrivée à Chaux-Neuve par Châtelblanc)
- la piste du « Pré d'Haut » (arrivée à Chaux-Neuve par Châtelblanc).

Le parcours diffère du parcours n°2 à partir du km 13 jusqu'à l'arrivée à Chaux-Neuve. Le départ des courses plus courtes est différé selon la distance (Les Rousses (village ou collège) ou Chapelle-des-Bois).

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (56km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne (68km) - Lamoura (Combe du Lac ou VVL) - Chaux-Neuve

La Transju'Marathon (48km) - Les Rousses (village ou collège) - Chaux-Neuve

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve

A l'exception des premiers mètres :

- le tracé de La Transju'Classic du samedi et de La Transju'Marathon du dimanche reprend le parcours au km 45
- le tracé de La Trans 25CT du samedi et de La Trans 25FT du dimanche reprend le parcours au km 21

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- La Combe du Lac (FR4301310)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029)
- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétrás
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Aire de présence régulière du Grand Tétrás dans le Bois de Ban Arobiers

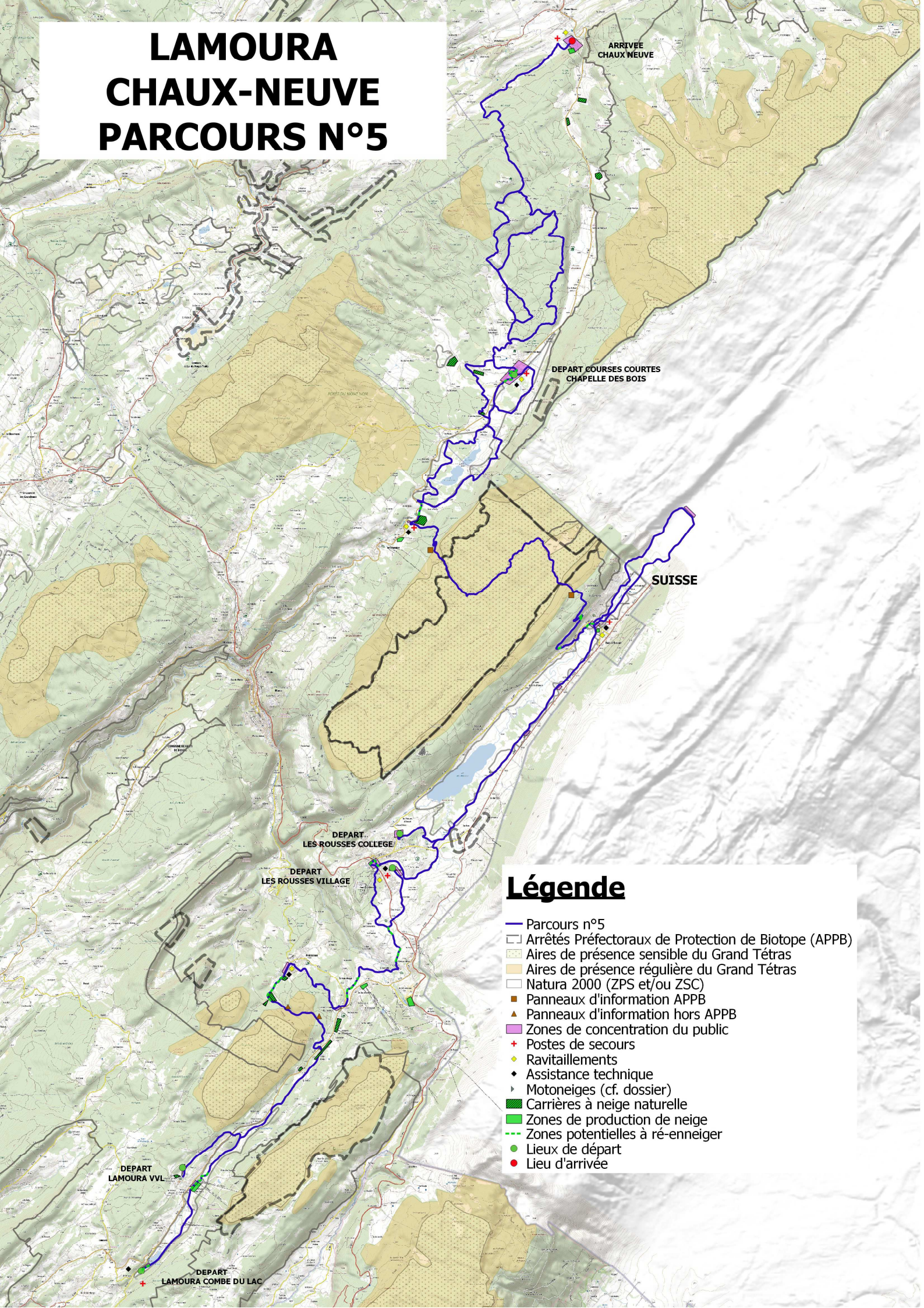
3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

L'enjeu principal se situe au niveau du Massif du Risoux et de Bans Arobiers sur une distance identique aux parcours précédents. Le tracé empruntant les pistes du secteur de Chapelle-des-Bois se situe en dehors de zones sensibles. L'arrivée à Chaux-Neuve par Châtelblanc permet d'éviter totalement la traversée du massif du Risol.

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
- réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensibles
- privatisation des pistes sur les deux jours de course.
- limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs.
- utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.

LAMOURA CHAUX-NEUVE PARCOURS N°5



Légende

- Parcours n°5
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▩ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- ▭ Zones de concentration du public
- + Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- Motoneiges (cf. dossier)
- ▨ Carrières à neige naturelle
- ▨ Zones de production de neige
- ▨ Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieux d'arrivée

- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
- aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
- travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
- ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, **pour une distance totale de 7,2km environ dont 1,8km situés en zones Natura 2000.**
- aucun aéronef sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétras.

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.
- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs et sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut-Doubs.
- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison.
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et recours à nos partenaires locaux.
- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant.
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude.
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage dans le Risoux et Ban Arobiers.
 - publication d'un communiqué de presse concernant l'enjeu de la préservation de la faune et la flore des forêts d'altitude à destination du grand public.
 - mise en ligne d'un plan de circulation, pour les coureurs et le public afin de leur indiquer les endroits où se rendre en dehors des zones sensibles.
 - animations et sonorisation en dehors des zones sensibles.
 - notre site dédie une page à l'environnement dont le contenu va être retravaillé afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.
 - des posts environnement sont prévus sur notre page facebook.
 - distribution des plaquettes Tétr'Attention.
- partenariat avec le Groupe Tétras Jura (sensibilisation de nos bénévoles et salariés, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (travail en partenariat sur les dossiers et les parcours, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.

Mesures de compensation

- comptage Tétraonidés avec le Groupe Tétras Jura
- projet de territoire

PARCOURS BOIS D'AMONT - MOUTHE

PARCOURS N°6

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours de 50 km permet de conserver un parcours linéaire entre le département du Jura (Bois d'Amont) et celui du Doubs (Chaux-Neuve, site privilégié ou Mouthe, dans le cas où l'enneigement serait idéal entre les deux villages). Il est utilisé en cas d'insuffisance du manteau neigeux qui ne peut être comblée sur les parcours précédents.

Les 20 premiers kilomètres sont identiques au parcours n°2 entre Bois d'Amont et Bellefontaine (« Les Gouillats »). Il utilise ensuite le réseau de pistes de Chapelle des Bois et Morbier, dont une partie se situe sur le massif du Mont Noir. Il emprunte, à partir du km 15 le final du parcours n°2 par le Massif du Risol. Le départ des courses plus courtes s'effectue à Chapelle-des-Bois.

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (50km) - Bois d'Amont (ou Les Rousses) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne et La Transju'Marathon deviennent une seule et même course

La Transjurassienne (50km) - Bois d'Amont (ou Les Rousses) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

- Les courses Transju'Classic et Transjurassienne empruntent la totalité du parcours
- A l'exception des premiers mètres, le tracé de La Trans 25CT du samedi et 25FT du dimanche reprend le parcours au km 22

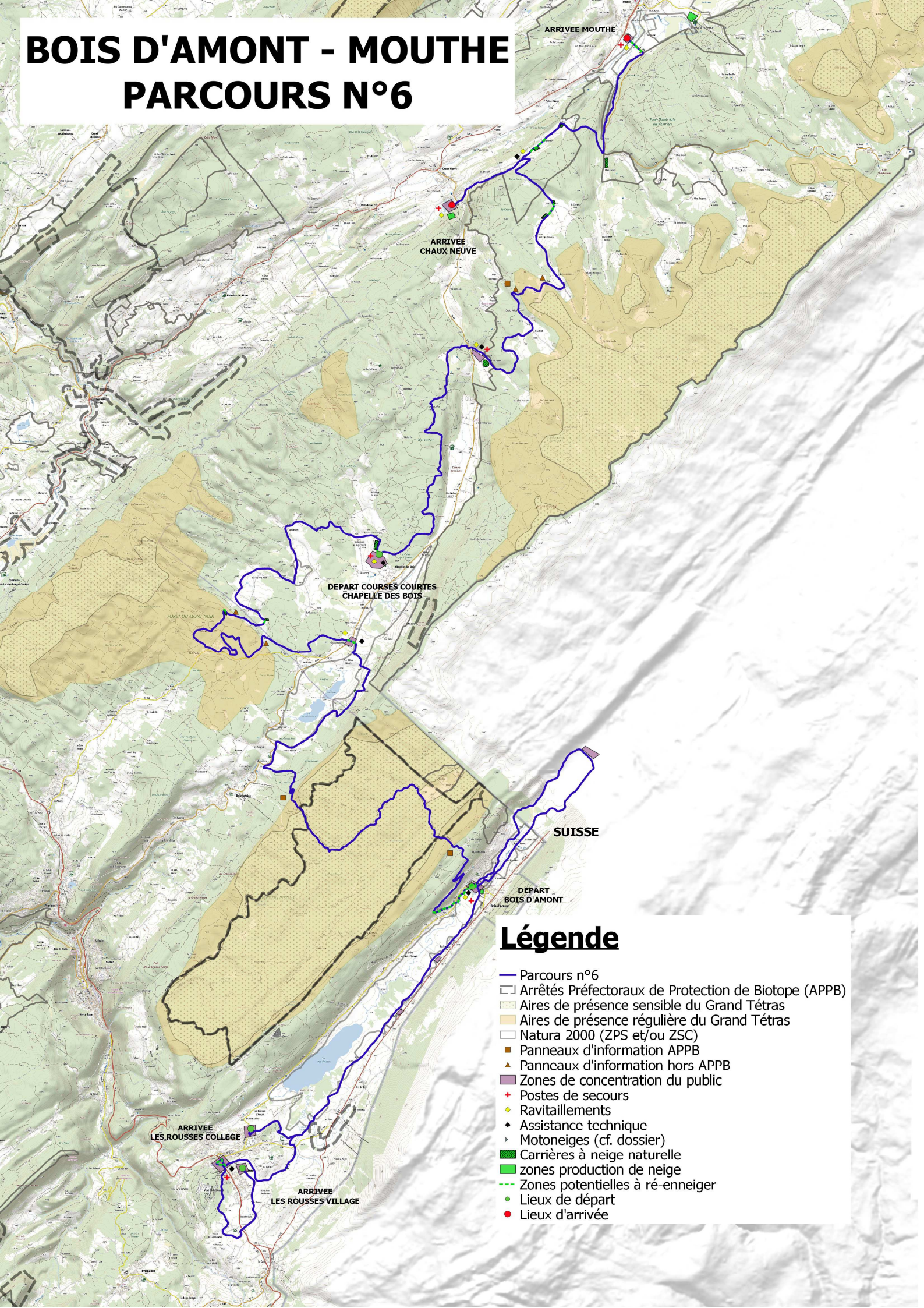
Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence. (cf. carte page suivante)

Si le départ s'effectue aux Rousses, la distance augmente d'environ 10km sur les courses longues. Dans le cas d'une arrivée à Chaux-Neuve, le parcours est raccourci de 8km sur toutes les distances.

2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétras
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029) **si le départ est aux Rousses**
- Aire de présence régulière du Grand Tétras sur le Massif du Mont Noir

BOIS D'AMONT - MOUTHE PARCOURS N°6



Légende

- Parcours n°6
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▩ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- Zones de concentration du public
- ✚ Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- ◆ Motoneiges (cf. dossier)
- ▨ Carrières à neige naturelle
- ▨ zones production de neige
- Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieux d'arrivée

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

Les enjeux principaux sont identiques à ceux du parcours n°3, puisque le tracé emprunte des pistes situées dans les massifs du Risoux, du Mont Noir, du Risol.

Pour la traversée du massif du Risoux, le tracé a été remanié pour l'édition 2012, en tenant compte des remarques émises par le CNPN afin de le traverser plus directement et de réduire le nombre de kilomètres en zones sensibles. Ainsi, le linéaire traversant le Risoux est, dans cette version, strictement le même que celui des parcours précédents.

Au niveau du Massif du Mont Noir, le passage dans cette aire de présence régulière est de 3km, sur une distance plus courte que sur les parcours précédents.

Au niveau du Massif du Risol, le tracé dans l'aire de présence régulière est identique aux parcours précédents, pour une distance de 850m.

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
- réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensibles : **tracé pour que la distance soit identique ou plus courte que sur les parcours précédents.**
- privatisation des pistes sur les deux jours de course.
- utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.

Le tracé exclut les pistes de repli, damées dans des conditions particulières d'enneigement, pourtant prévues dans l'APPB à Grand Tétràs du massif du Risoux mais que Trans'Organisation ne souhaite en aucun cas mobiliser.

- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
- aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
- travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
- ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, **pour une distance totale de 3,8km dont 1,2km situés en zones Natura 2000.**
- aucun aéronef sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétràs.
- limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs. **Le passage dans les zones du Risol et du Mont Noir sera contourné autant que possible, dans la mesure où il n'y a aucune intervention.**

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- passage sur une distance limitée dans le massif du Risol sur 850m.
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.
- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs et sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut-Doubs.
- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et

recours à nos partenaires locaux.

- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage en zone sensible du Risoux et en zone régulière de Ban Arobiers.
 - **panneaux supplémentaires installés pour signaler le massif du Risol et du Mont Noir, le long de la piste pour les coureurs et sur le pourtour de la zone pour le public mentionnant l'interdiction de pénétrer dans la zone.**
 - publication d'un communiqué de presse concernant l'enjeu de la préservation de la faune et la flore des forêts d'altitude à destination du grand public.
 - mise en ligne d'un plan de circulation, pour les coureurs et le public afin de leur indiquer les endroits où se rendre en dehors des zones sensibles.
 - animations et sonorisation en dehors des zones sensibles.
 - notre site dédie une page à l'environnement dont le contenu va être retravaillé afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.
 - des posts environnement sont prévus sur notre page facebook.
 - distribution des plaquettes Tétr'Attention.
- partenariat avec le Groupe Tétrás Jura (sensibilisation de nos bénévoles et salariés, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (travail en partenariat sur les dossiers et les parcours, présence d'un stand sur le salon du nordique).
- partenariat avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.

Mesures de compensation

- comptage Tétráonidés avec le Groupe Tétrás Jura
- projet de territoire

PARCOURS BOIS D'AMONT - MOUTHE

PARCOURS N°7

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours de 50 km est une alternative au parcours n°6, utilisé par insuffisance du manteau neigeux entre Bellefontaine et Chapelle-des-Bois.

Le tracé du parcours n°7 est strictement identique à celui du parcours n°6, excepté du km 36 au km 32. Il emprunte une autre partie des pistes du réseau de Morbier-Le Glacier au niveau du lieu dit « Sous la Feuillat » et reprend le parcours au km 32. Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées. Le départ des courses plus courtes s'effectue à Chapelle-des-Bois.

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (50km) - Bois d'Amont (ou Les Rousses) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne et La Transju'Marathon deviennent une seule et même course

La Transjurassienne (50km) - Bois d'Amont (ou Les Rousses) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

- Les courses Transju'Classic et Transjurassienne empruntent la totalité du parcours
- A l'exception des premiers mètres, le tracé de La Trans 25CT du samedi et 25FT du dimanche reprend le parcours au km 23

Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

Si le départ est prévu aux Rousses, la distance augmente d'environ 10km sur les courses longues. Dans le cas d'une arrivée à Chaux-Neuve, le parcours est raccourci de 8km sur toutes les distances.

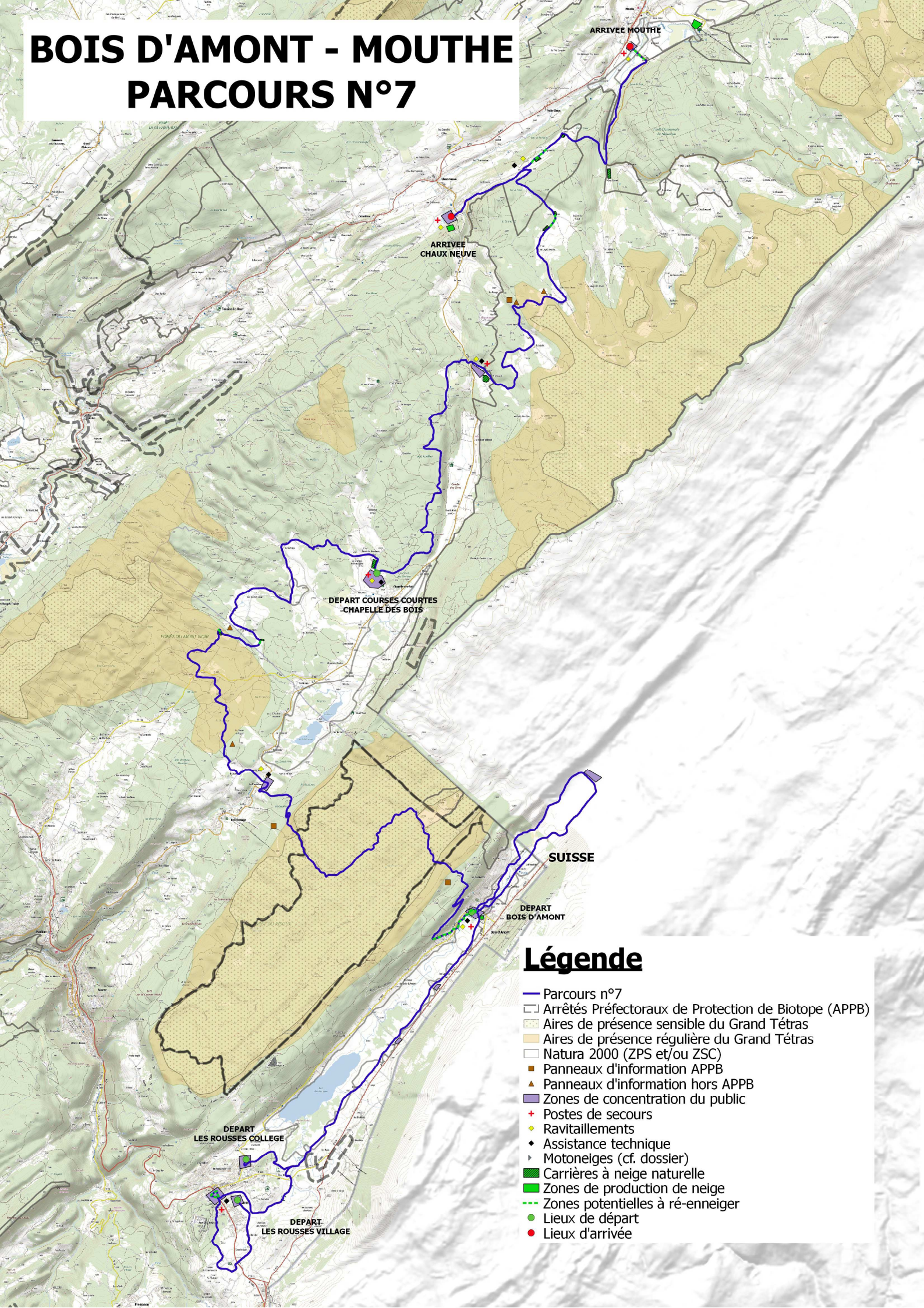
2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétras
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029) **si le départ est aux Rousses**
- Aire de présence régulière du Grand Tétras sur le Massif du Mont Noir

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

Les enjeux sont identiques au parcours n°6, sur les massifs du Risoux, du Mont Noir et du Risol. La Traversée du Mont Noir est effectuée sur 4km, comme sur le parcours n°3. Les autres distances sont identiques.

BOIS D'AMONT - MOUTHE PARCOURS N°7



Légende

- Parcours n°7
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▩ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- ▭ Zones de concentration du public
- ✚ Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- Motoneiges (cf. dossier)
- ▨ Carrières à neige naturelle
- ▨ Zones de production de neige
- ▨ Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieux d'arrivée

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
 - réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensible : tracé pour que la distance soit identique ou plus courte que sur les parcours précédents.
 - privatisation des pistes sur les deux jours de course.
 - utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.
- Le tracé exclut les pistes de repli, damées dans des conditions particulières d'enneigement, pourtant prévues dans l'APPB à Grand Tétrás du massif du Risoux mais que Trans'Organisation ne souhaite en aucun cas mobiliser.
- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
 - aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
 - travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
 - ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, pour une distance totale de 3,8km dont 1,2km situés en zones Natura 2000.
 - aucun aéronef sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétrás.
 - limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs. Le passage dans les zones du Risol et du Mont Noir sera contourné autant que possible, dans la mesure où il n'y a aucune intervention.

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- passage sur une distance limitée dans le massif du Risol sur 850m et sur le massif du Mont Noir sur 4km.
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.
- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs et sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut-Doubs.
- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison.
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et recours à nos partenaires locaux.
- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant.
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude.
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage en zone sensible du Risoux et dans l'aire régulière de Ban Arobiers.
 - panneaux supplémentaires installés pour signaler le massif du Risol et du Mont Noir, le long de la piste pour les coureurs et sur le pourtour de la zone pour le public

mentionnant l'interdiction de pénétrer dans la zone.

- publication d'un communiqué de presse concernant l'enjeu de la préservation de la faune et la flore des forêts d'altitude à destination du grand public.
 - mise en ligne d'un plan de circulation, pour les coureurs et le public afin de leur indiquer les endroits où se rendre en dehors des zones sensibles.
 - animations et sonorisation en dehors des zones sensibles.
 - notre site dédie une page à l'environnement dont le contenu va être retravaillé afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.
 - des posts environnement sont prévus sur notre page facebook.
 - distribution des plaquettes Tétr'Attention.
- partenariat avec le Groupe Tétrás Jura (sensibilisation de nos bénévoles et salariés, présence d'un stand sur le salon du nordique).
 - partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (travail en partenariat sur les dossiers et les parcours, présence d'un stand sur le salon du nordique).
 - partenariat avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.

Mesures de compensation

- comptage Tétráonidés avec le Groupe Tétrás Jura
- projet de territoire

PARCOURS BOIS D'AMONT - MOUTHE

PARCOURS N°8

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°6, utilisé par insuffisance du manteau entre Chapelle-des-Bois, Le Pré-Poncet et Chaux-Neuve. Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées, sur le secteur de Chapelle-des-Bois, lorsque l'enneigement est limité.

La piste emprunte la piste « Chalet Pin » entre le km 20 et le km 16 et reprend le parcours n° au km 16 avec une arrivée à Chaux-Neuve par le Risol et Champvents ou à Mouthe par le Risol. Le départ des courses plus courtes s'effectue à Chapelle-des-Bois.

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (50km) - Bois d'Amont (ou Les Rousses) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne et La Transju'Marathon deviennent une seule et même course

La Transjurassienne (50km) - Bois d'Amont (ou Les Rousses) - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve (ou Mouthe)

- Les courses Transju'Classic et Transjurassienne empruntent la totalité du parcours
- A l'exception des premiers mètres, le tracé de La Trans 25CT du samedi et 25FT du dimanche reprend le parcours au km 20

Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

Si le départ est prévu aux Rousses, la distance augmente d'environ 10km sur les courses longues. Dans le cas d'une arrivée à Chaux-Neuve, le parcours est raccourci de 8km sur toutes les distances.

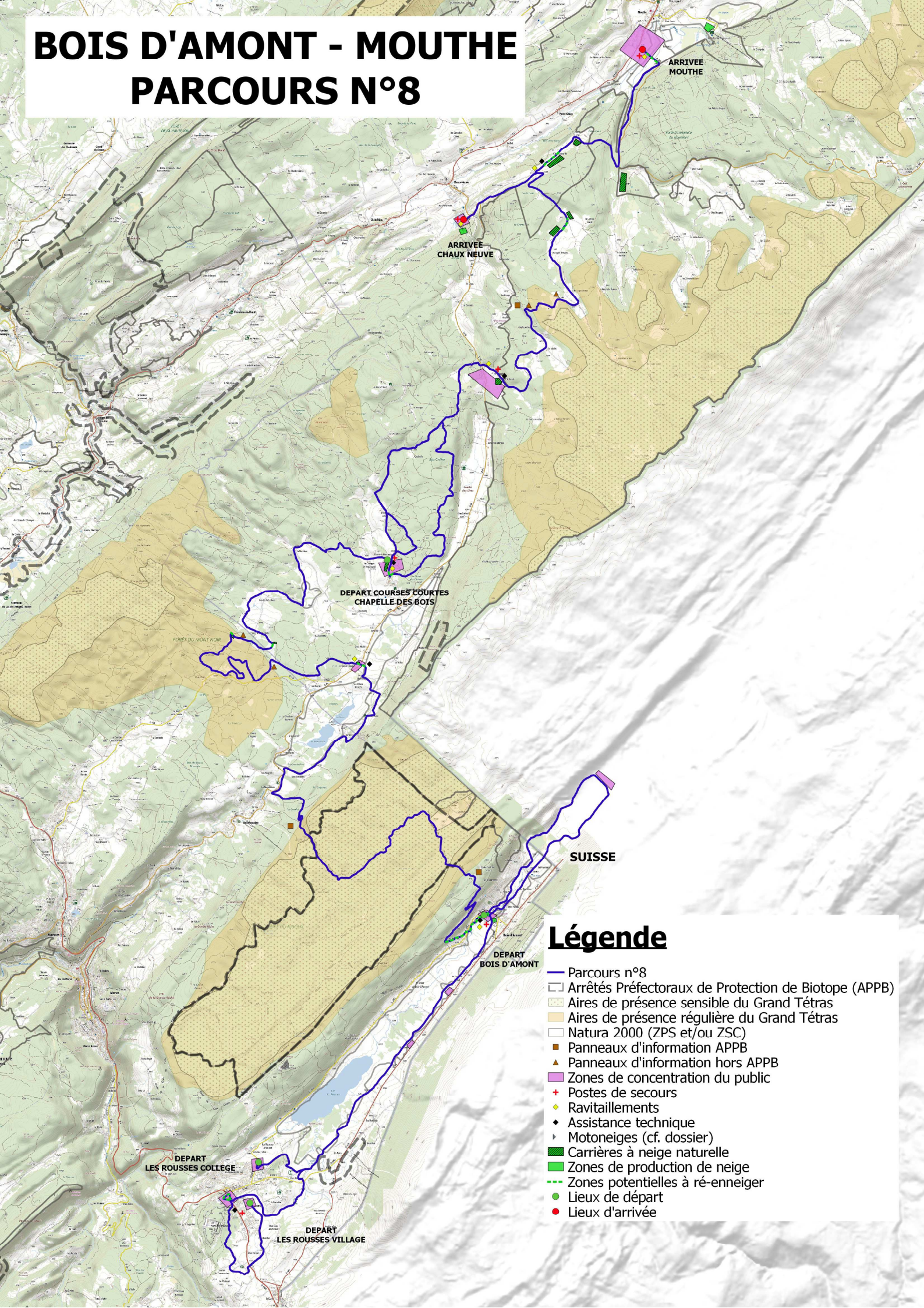
2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétras
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Massif du Mont d'Or, Noirmont et Risol (FR4312001 et FR4301290)
- Tourbières et ruisseaux de Mouthe, source du Doubs (FR4301282)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029) **si le départ est aux Rousses**
- Aire de présence régulière du Grand Tétras sur le Massif du Mont Noir

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

Les enjeux sont identiques à ceux du parcours n°6, sur les massifs du Risoux, du Mont Noir et du Risol puisque le tracé empruntant les pistes du secteur de Chapelle-des-Bois se situe en dehors de zones sensibles.

BOIS D'AMONT - MOUTHE PARCOURS N°8



Légende

- Parcours n°8
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▨ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- Zones de concentration du public
- ✚ Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- ▴ Motoneiges (cf. dossier)
- ▭ Carrières à neige naturelle
- ▭ Zones de production de neige
- - - Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieux d'arrivée

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
 - réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensibles : tracé pour que la distance soit identique ou plus courte que sur les parcours précédents.
 - privatisation des pistes sur les deux jours de course.
 - utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.
- Le tracé exclut les pistes de repli, damées dans des conditions particulières d'enneigement, pourtant prévues dans l'APPB à Grand Tétrás du massif du Risoux mais que Trans'Organisation ne souhaite en aucun cas mobiliser.
- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
 - aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
 - travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
 - ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, pour une distance totale de 3,8km dont 1,2km situés en zones Natura 2000.
 - aucun aéronef sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétrás.
 - limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs. Le passage dans les zones du Risol et du Mont Noir sera contourné autant que possible, dans la mesure où il n'y a aucune intervention.

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- passage sur une distance limitée dans le massif du Risol sur 850m.
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.
- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs et sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut-Doubs.
- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison.
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et recours à nos partenaires locaux.
- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant.
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude.
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage en zone sensible du Risoux et en zone régulière de Ban Arobiers.
 - panneaux supplémentaires installés pour signaler le massif du Risol et du Mont Noir, le long de la piste pour les coureurs et sur le pourtour de la zone pour le public mentionnant l'interdiction de pénétrer dans la zone.

- publication d'un communiqué de presse concernant l'enjeu de la préservation de la faune et la flore des forêts d'altitude à destination du grand public.
 - mise en ligne d'un plan de circulation, pour les coureurs et le public afin de leur indiquer les endroits où se rendre en dehors des zones sensibles.
 - animations et sonorisation en dehors des zones sensibles.
 - notre site dédie une page à l'environnement dont le contenu va être retravaillé afin d'axer le discours sur la conservation de la faune et de la flore des forêts d'altitude.
 - des posts environnement sont prévus sur notre page facebook.
 - distribution des plaquettes Tétr'Attention.
- partenariat avec le Groupe Tétrás Jura (sensibilisation de nos bénévoles et salariés, présence d'un stand sur le salon du nordique).
 - partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura (travail en partenariat sur les dossiers et les parcours, présence d'un stand sur le salon du nordique).
 - partenariat avec le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne.

Mesures de compensation

- comptage Tétráonidés avec le Groupe Tétrás Jura
- projet de territoire

PARCOURS BOIS D'AMONT - CHAUX-NEUVE

PARCOURS N°9

1. Présentation du parcours et tracé

Ce parcours est une alternative au parcours n°6, utilisé par insuffisance du manteau entre Chapelle-des-Bois, Le Pré-Poncet et Chaux-Neuve. Il permet d'emprunter des pistes souvent plus enneigées, sur le secteur de Chapelle-des-Bois, lorsque l'enneigement est limité.

Le tracé emprunte :

- la piste « Chalet Pin » pour rejoindre le Pré d'Haut (arrivée à Chaux-Neuve par Châtelblanc)
- la piste du « Pré d'Haut » (arrivée à Chaux-Neuve par Châtelblanc).

Le parcours diffère du parcours n°6 à partir du km 10 jusqu'à l'arrivée à Chaux-Neuve.

Le départ des courses plus courtes s'effectue à Chapelle-des-Bois.

Les courses inscrites dans ce parcours (parcours utilisé en tout ou partie selon la distance)

Samedi 9 février 2019 :

La Transju'Classic (50km) - Bois d'Amont (ou Les Rousses) - Chaux-Neuve

La Trans 25CT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve

Dimanche 10 février 2019 :

La Transjurassienne et La Transju'Marathon deviennent une seule et même course

La Transjurassienne (50km) - Bois d'Amont (ou Les Rousses) - Chaux-Neuve

La Trans 25FT (25km) - Chapelle des Bois - Chaux-Neuve

- Les courses Transju'Classic et Transjurassienne empruntent la totalité du parcours
- A l'exception des premiers mètres, le tracé de La Trans 25CT du samedi et 25FT du dimanche reprend le parcours au km 20

Les lieux de départ et d'arrivée peuvent être différents et modifiés en fonction des conditions météorologiques et sont situés en zones urbanisées, en dehors des zones de sensibilité environnementale. Dans ce cas, le parcours sera plus ou moins long que la distance de référence (cf. carte page suivante).

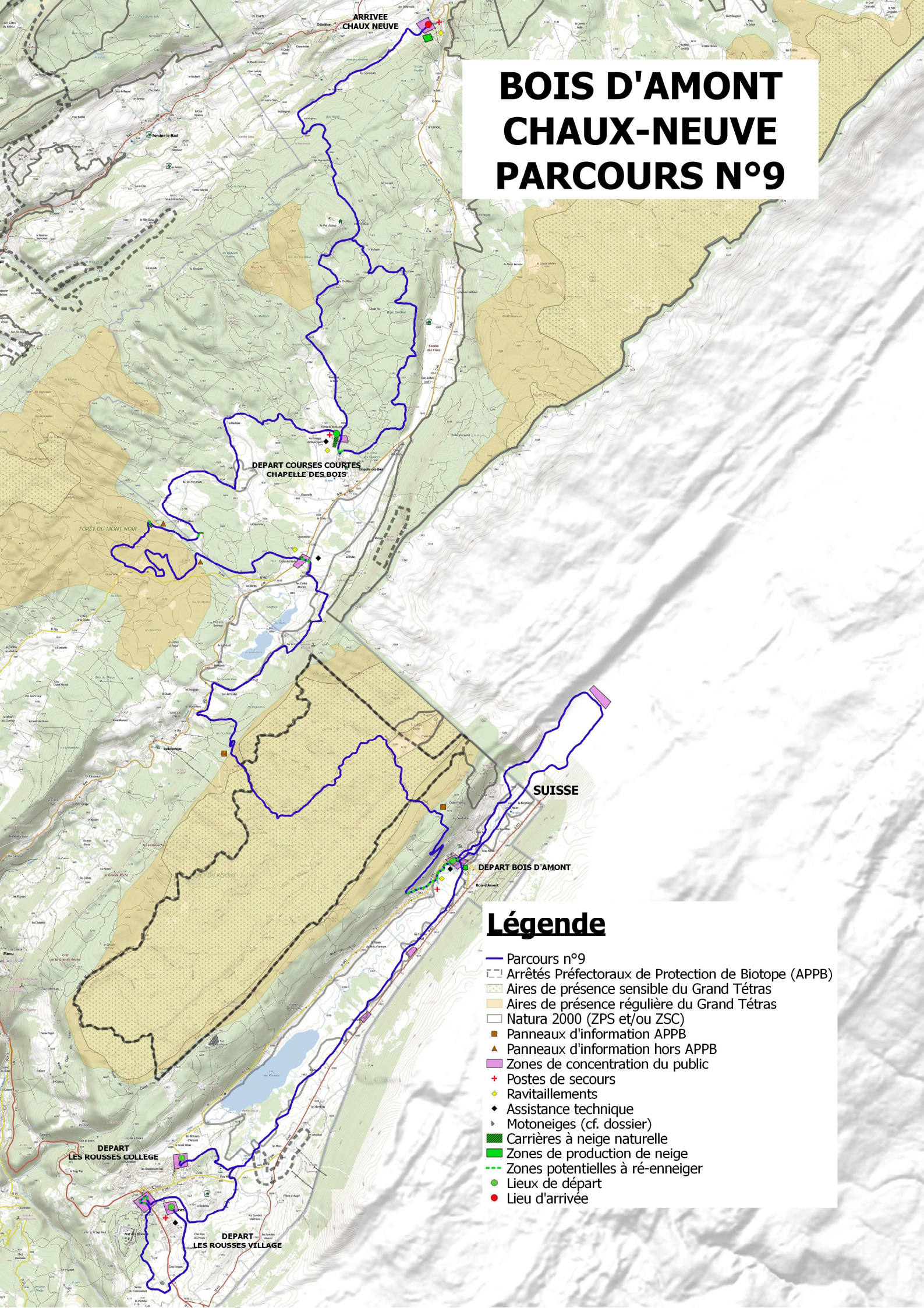
2. Zonages environnementaux traversés (détaillés page 49)

- Massif du Risoux (FR4301319 et FR4312002) et APPB à Grand Tétras
- Tourbières et lacs de Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (FR4301309)
- Vallée de l'Orbe (FR4301308 et FR4312029) **si le départ est aux Rousses**
- Aire de présence régulière du Grand Tétras sur le Massif du Mont Noir

3. Enjeux sur le parcours et mesures prévues (détaillées page 70)

Les enjeux sont situés sur les massifs du Risoux et du Mont Noir puisque le tracé empruntant les pistes du secteur de Chapelle-des-Bois se situe en dehors de zones sensibles et que l'arrivée à Chaux-Neuve permet d'éviter le passage dans le massif du Risol.

BOIS D'AMONT CHAUX-NEUVE PARCOURS N°9



Légende

- Parcours n°9
- ▭ Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- ▨ Aires de présence sensible du Grand Tétrás
- ▩ Aires de présence régulière du Grand Tétrás
- Natura 2000 (ZPS et/ou ZSC)
- Panneaux d'information APPB
- ▲ Panneaux d'information hors APPB
- ▭ Zones de concentration du public
- ✚ Postes de secours
- ◆ Ravitaillements
- ◆ Assistance technique
- Motoneiges (cf. dossier)
- ▨ Carrières à neige naturelle
- ▨ Zones de production de neige
- Zones potentielles à ré-enneiger
- Lieux de départ
- Lieu d'arrivée

Mesures d'évitement

- choix du parcours hiérarchique en fonction de différents critères, qui permet d'autres alternatives au passage dans les massifs sensibles.
 - réflexion en amont sur le tracé des parcours afin de réduire les passages en zones sensibles : tracé pour que la distance soit identique ou plus courte que sur les parcours précédents.
 - privatisation des pistes sur les deux jours de course.
 - utilisation de pistes commerciales existantes, damées, balisées, sécurisées et entretenues tout au long de la saison d'hiver, par les gestionnaires de pistes.
- Le tracé exclut les pistes de repli, damées dans des conditions particulières d'enneigement, pourtant prévues dans l'APPB à Grand Tétrás du massif du Risoux mais que Trans'Organisation ne souhaite en aucun cas mobiliser.
- les courses courtes partent de Chapelle-des-Bois limitant ainsi le nombre de participants dans le massif du Risoux.
 - aucune zone d'assistance technique (fartage, matériel) et aucune sonorisation ne sont prévues dans les zones sensibles.
 - travail en amont sur l'enneigement pour garantir un minimum de travail d'approfondissement la dernière semaine.
 - ré-enneigement de certains tronçons connus en dehors des zones sensibles, limité au strict nécessaire, selon un protocole précis et avec une formation des bénévoles qui en ont la charge, **pour une distance totale de 3,5km dont 1km situés en zones Natura 2000.**
 - aucun aéronéf sur le parcours, sur les deux jours de compétition, au dessus des aires de sensibilité du Grand Tétrás.
 - limitation du nombre de motoneiges au strict minimum et formation des utilisateurs. **Le passage dans les zones du Mont Noir sera contourné autant que possible, dans la mesure où il n'y a aucune intervention.**

Mesures de réduction

- amplitude horaire limitée dans le massif du Risoux (3h le samedi et 3h le dimanche) entre le premier et le dernier skieur.
- passage sur une distance limitée dans le massif du Risol sur 850m.
- les postes de ravitaillements et de secours sont tous situés en dehors des zones de sensibilité. En 2019, le point de ravitaillement et de secours des Ministres, situé dans la zone sensible du Risoux, qui était autorisé est dorénavant supprimé.
- les déchets sont réduits au maximum, triés et recyclés, au restaurant coureurs et sur les ravitaillements. De plus, des zones de déchets sont installées sur les ravitaillements. Ce travail est effectué en lien avec le SICTOM du Haut Jura et Préval Haut-Doubs
- nettoyage des pistes dans le cadre de l'opération « Montagne Propre » en fin de saison.
- limitation des transports par la mise en place de navettes, l'incitation au covoiturage et recours à nos partenaires locaux.
- réduction des impressions papiers et utilisation de normes PEFC pour les impressions indispensables.

Mesures d'accompagnement

- communication à destination des coureurs et/ou du public :
 - le règlement d'épreuves intègre le respect de l'environnement dans les obligations du participant.
 - envoi d'une newsletter pour sensibiliser les inscrits à la conservation de la faune et la flore des forêts d'altitude.
 - panneaux positionnés le long de la piste dès le début de la saison d'hiver pour les coureurs et le public informant du passage en zone sensible du Risoux et en zone régulière de Ban Arobiers.
 - **panneaux supplémentaires installés pour signaler le massif du Mont Noir, le long de la piste pour les coureurs et sur le pourtour de la zone pour le public mentionnant l'interdiction de pénétrer dans la zone.**